



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, QUE :

Le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté, le 18 août 2025, les règlements suivants :

- *Règlement numéro 25-1097 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 09-590 (Plan directeur d'aménagement et de développement);*
- *Règlement numéro 25-1098 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591.*

Ces règlements sont entrés en vigueur à la date de délivrance des certificats de conformité émis à leur égard par la MRC de La Jacques-Cartier, le 28 août 2025.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ces règlements au bureau de la Municipalité au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury, aux heures normales de bureau et sur le site internet de la Municipalité au www.villestoneham.com.

DONNÉ À STONEHAM-ET-TEWKESBURY, CE 8^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ.

Le directeur général
et greffier-trésorier,



Pascal Brulotte